



PROCES-VERBAL DE DEPÔT DE REGLEMENT DE JEU CONCOURS

**L'AN DEUX MILLE QUINZE
ET LE DIX NEUF MARS à 17h35**

A LA REQUETE DE :

REFLEXE MEDIA Société à Responsabilité Limitée au capital de 30000.00 euros, dont le siège social est à 44470 CARQUEFOU 5 rue Thomas Edison, agissant poursuites et diligences de Monsieur Nicolas LERAY, son gérant, domicilié en cette qualité audit siège.

LAQUELLE M'EXPOSE:

Qu'elle est une société de communication et de développement informatique et que dans le cadre de son activité elle a créé un programme de gestion de jeux concours sur internet.

Que son client, la Société PATCH WORK MUSIC, domiciliée à 44100 NANTES 86 Boulevard de la Liberté, va organiser un jeu concours sur Internet qui se déroulera du 19 Mars 2015 au 05 Avril 2015.

Qu'un règlement de jeu concours a été élaboré à cet effet.

Que pour la sauvegarde de ses droits elle me demande de bien vouloir en vérifier la régularité et d'en recevoir le dépôt.

Déférant à cette réquisition,

Je, David ORIOT, Huissier de Justice Associé, membre de la Société Civile Professionnelle David ORIOT et Hélène COULEAU, titulaire d'un office d'Huissiers de Justice Associés, à la Résidence de VICHY (03200), 11, Place de l'Hôtel de Ville, soussigné,

Certifie avoir reçu ce jour en mon Etude le règlement du jeu concours intitulé «TOMBOLA SYNTHFEST 2015 »

Après avoir vérifié que les mentions insérées dans le présent règlement satisfassent aux dispositions légales et notamment en matière de jeux concours sur Internet, je relève les informations suivantes :

- le jeu concours est organisé sur Internet uniquement du 19 Mars 2015 au 05 Avril 2015 à minuit,
- le jeu est accessible depuis Internet et à l'adresse suivante <http://asso-pwm.fr/2015/03/08/synth-tombola/>
- le jeu est doté des lots suivants :
 - Lot n°1 : un logiciel Ircam Tools d'une valeur unitaire de 1299 euros,
 - Lot n°2 : un Korg MS20 mini d'une valeur unitaire de 500 euros,
 - Lot n°3 : un Arturia Vcollection 4 d'une valeur unitaire de 399 euros,
 - Lot n°4 : un Moog werkstatt d'une valeur unitaire de 299 euros,
 - Lot n°5 : un Arturia microbrute d'une valeur unitaire de 279 euros,
 - Lot n°6 : un Korg Volca Beats d'une valeur unitaire de 129 euros,
 - Lot n°7 : un Korg Volca Bass d'une valeur unitaire de 129 euros,
 - Lot n°8 : un Korg Volca Keys d'une valeur unitaire de 129 euros,
 - Lot n°9 : un Arturia Beastep d'une valeur unitaire de 99 euros,
 - Lot n°10 : un Ircam Lab TS d'une valeur unitaire de 99 euros,
 - Lot n°11 : un Ircam Lab TS d'une valeur unitaire de 99 euros,
 - Lot n°12 : un Ircal Lab TS d'une valeur unitaire de 99 euros,
 - Lot n°13 : 5 Cds à choisir chez PWM et d'une valeur unitaire du lot de 75 euros,
 - Lot n°14 : 5 Cds à choisir chez Synthetic Association et d'une valeur unitaire du lot de 75 euros,
 - Lot n°15 : 5 Cds à choisir chez Spéric Music et d'une valeur unitaire du lot de 75 euros,
 - Lot n°16 : une licence Gadget Korg d'une valeur unitaire de 30 euros,

- le tirage au sort des gagnants sera effectué par l'organisateur du jeu-concours, à l'issue de celui-ci, et dans un délai de 30 jours calendaires.

Le présent règlement de jeu concours est déposé en mon Etude et annexé au présent procès-verbal.